



NOTE D'INFORMATION

Chers amis pilotes et copilotes,

En application de l'article 7.3.5 de la Réglementation des rallyes 2018, qui stipule que le pointage au CH peut être réalisé équipage à bord du véhicule, et pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir appliquer cette mesure lors des CH avant les départs des ES.

De ce fait, l'équipage sera casqué et attaché après le franchissement du panneau CASQUAGE et ce jusqu'au point stop ou panneau DECASQUAGE

Les commissaires en charge du pointage aux CH AVANT DEPART DES ES, se porteront à la hauteur du copilote pour inscrire l'heure de pointage sur le carnet de bord et faire signer la feuille d'émargement.

Comme auparavant l'équipage est **SEUL RESPONSABLE** de l'heure inscrite sur son carnet et il lui appartient de bien vérifier avant signature.

Cette mesure qui permet à l'équipage d'être en parfaite conformité avec la sécurité obligatoire dans les rallyes (Harnais, Hans), déjà applicable dans certaines Liges, sera applicable sur les épreuves Tarnaises et progressivement sur les épreuves du territoire.

Le Comité d'Organisation.